

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 10798
Numéro SIREN : 824 228 142
Nom ou dénomination : AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DES ADULTES

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2022 sous le numéro de dépôt 36397

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, du plein emploi et
de l'insertion

Arrêté du 21 SEP. 2022

**portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public chargé de la
formation professionnelle des adultes**

NOR : MTRD2225555A

Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5315-3 et R. 5315-2 ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2022 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public chargé de la formation professionnelle des adultes ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2022 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public chargé de la formation professionnelle des adultes ;

Vu le courrier de désignation de Force ouvrière en date du 30 juin 2022,

Arrêtent :

Article 1^{er}

L'arrêté du 7 avril 2022 susvisé est ainsi modifié :

Au titre du 1^o de l'article R. 5315-2 du code du travail, est nommée membre du conseil d'administration de l'établissement public chargé de la formation professionnelle des adultes, en tant que représentante du ministre chargé du budget :

- Mme Barbara BALLAVOISNE, en remplacement d'Ulric DE LA BATUT.

Article 2

L'arrêté du 13 avril 2022 susvisé est ainsi modifié :

Au titre du 4^o de l'article R. 5315-2 du code du travail, est nommé membre du conseil d'administration de l'établissement public chargé de la formation professionnelle des adultes, en tant que représentant d'une organisation syndicale de salariés représentative au plan national et interprofessionnel, sur proposition de Force ouvrière (FO) :

- M. Michel BEAUGAS, en remplacement de Mme Nathalie HOMAND.

Article 3

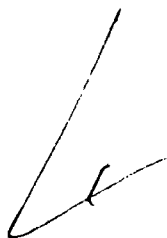
Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 SEP. 2022

Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion,

Pour le ministre et par délégation :

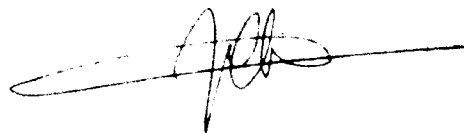
Le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle



B. LUCAS

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie,
des finances et de la souveraineté industrielle
et numérique, chargé des comptes publics,

Pour le ministre et par délégation
La sous-directrice chargée de la 2^{ème} sous-direction
de la direction du budget



Marie CHANCHOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, du plein emploi et
de l'insertion

Arrêté du 21 SEP. 2022

portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public chargé de la
formation professionnelle des adultes

NOR : MTRD2225555A

Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5315-3 et R. 5315-2 ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2022 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public chargé de la formation professionnelle des adultes ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2022 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public chargé de la formation professionnelle des adultes ;

Vu le courrier de désignation de Force ouvrière en date du 30 juin 2022,

Arrêtent :

Article 1^{er}

L'arrêté du 7 avril 2022 susvisé est ainsi modifié :

Au titre du 1^o de l'article R. 5315-2 du code du travail, est nommée membre du conseil d'administration de l'établissement public chargé de la formation professionnelle des adultes, en tant que représentante du ministre chargé du budget :

- Mme Barbara BALLAVOISNE, en remplacement d'Ulric DE LA BATUT.

Article 2

L'arrêté du 13 avril 2022 susvisé est ainsi modifié :

Au titre du 4^o de l'article R. 5315-2 du code du travail, est nommé membre du conseil d'administration de l'établissement public chargé de la formation professionnelle des adultes, en tant que représentant d'une organisation syndicale de salariés représentative au plan national et interprofessionnel, sur proposition de Force ouvrière (FO) :

- M. Michel BEAUGAS, en remplacement de Mme Nathalie HOMAND.

Article 3

Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 SEP. 2022

Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion,

Pour le ministre et par délégation :

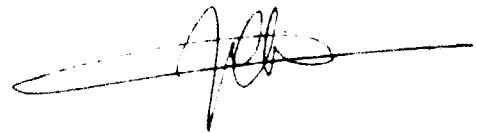
Le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle



B. LUCAS

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie,
des finances et de la souveraineté industrielle
et numérique, chargé des comptes publics,

Pour le ministre et par délégation
La sous-directrice chargée de la 2^{ème} sous-direction
de la direction du budget



Marie CHANCHOLE